

L'organisation de l'encadrement de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques à INRAE

Interview de Françoise MÉDALE (FM)¹ et Muriel VAYSSIER (MV)²
par Élodie GUETTIER (EG)³

En tant qu'institut de recherche, INRAE abrite plus de cinquante structures agréées pour la production, la fourniture et l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Pour mieux coordonner les actions liées à la conformité réglementaire, au suivi sanitaire des animaux et au bien-être animal, INRAE a mis en place une délégation en 2024. Élodie Guettier interviewe ci-dessous Françoise Medale, chargée en 2019 de créer une coordination, puis Muriel Vayssier, qui a été nommée, en janvier 2024, pour piloter la délégation INRAE sur l'expérimentation animale.

EG : Depuis 2019, tu avais la charge de la de la coordination des actions concernant l'expérimentation animale, peux-tu nous expliquer comment est née cette initiative ?

FM : La première initiative concernant l'ensemble des collectifs impliqués dans l'expérimentation animale au sein de l'Institut remonte à 2006. Dans un contexte de réflexion au niveau européen et dans les États membres pour faire évoluer la réglementation, la direction générale de l'INRA avait créé un « bureau de l'expérimentation animale ». Un ingénieur, directeur d'une unité expérimentale hébergeant des animaux, a été chargé de s'en occuper sous la responsabilité de la direction scientifique du secteur « animal » de l'époque. Sa principale mission était le suivi de la réglementation. Il s'agissait de réaliser une veille et d'informer toutes les parties prenantes au sein de l'institut (utilisateurs, responsables, direction générale) de la réglementation en matière d'expérimentation animale et d'aider à son application. Il a aussi participé aux réflexions des instances nationales (Ministères en charge de l'Agriculture et de la Recherche) pour l'évolution de la réglementation.

En 2017, dans un contexte de controverses autour de l'expérimentation animale et d'intrusion dans certains de nos dispositifs expérimentaux, la directrice générale à la science a constitué une « task force » sur l'expérimentation animale à ses côtés. Ce groupe de travail a mis en place une procédure de gestion de crise et a conduit une réflexion sur les besoins pour accompagner les collectifs travaillant avec les animaux pour la recherche. C'est ainsi qu'a émergé l'idée d'une coordination des actions relatives à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques avec l'ambition de placer INRAE au niveau des meilleurs standards européens.

EG : En quoi a consisté ta mission ?

FM : Ma mission, qui a débuté en 2019, avait 3 objectifs :

- coordonner les actions d'accompagnement des collectifs concernés dans l'Institut, afin d'assurer complémentarité des activités des différents intervenants et cohérence des messages ;

¹ Coordinatrice des actions concernant l'expérimentation animale à INRAE, ex-cheffe du département Physiologie Animale et Système d'élevage (Phase).

² Responsable de la Délégation à l'expérimentation depuis janvier 2024, Cheffe du département Santé Animale (SA).

³ Coordinatrice du réseau des structures chargées du bien-être animal à INRAE.

- améliorer le soutien aux collectifs pour l'application de la réglementation, en particulier la recherche constante d'amélioration selon le principe des 3 R : remplacer, réduire, raffiner ;
- représenter INRAE dans les instances nationales traitant de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques.

Une première étape a été de préparer, avec le collège de direction, une note exposant les principes d'INRAE en matière de recours aux animaux à des fins scientifiques et la stratégie pour promouvoir le principe des 3 R. Je l'ai présentée au conseil scientifique de l'Inra et après validation, la direction de la communication l'a publiée⁴ début 2020 afin de faire connaître, en interne et en externe, la politique d'INRAE dans ce domaine et les moyens mis en œuvre. L'autre étape importante a été la mise en place de ce que nous avons appelé la cellule de coordination.

EG : Quelle était sa composition ?

Elle a rassemblé :

- le responsable du suivi de la réglementation relative à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques,
- le délégué à la sécurité biologique dont une des missions est de réaliser, avec des collègues formés à cette fin, des audits conseils dans les unités hébergeant des animaux, pour repérer les non conformités au regard de l'ensemble de la réglementation et aider à la mise en place et au suivi des actions pour y remédier,
- le responsable de la charte sanitaire pour maîtriser la santé des animaux dans les dispositifs expérimentaux d'INRAE,
- la coordinatrice des structures chargées du bien-être des animaux (SBEA), en lien avec le Centre National de Référence pour le Bien-Être Animal (CNR BEA),
- une personne chargée des Formations en étroite relation avec le service national de Formation Tout au Long de la Vie d'INRAE,
- un membre du réseau des comités d'éthique en expérimentation animale (CEEA),
- et moi qui assurais l'animation de cette cellule et les liens, d'une part, avec la direction à la communication et le collège de direction d'INRAE et, d'autre part, avec les instances nationales : Ministères chargés de l'Agriculture et de la Recherche ainsi que Commission Nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (CNEA), et Comité National de Réflexion sur l'Éthique en Expérimentation Animale (CNREEA) dans lesquels je siège.

EG : Quel a été le mode de fonctionnement de cette cellule ?

FM : Sur la base des observations réalisées par les différents membres de la cellule lors des visites des unités et des informations recueillies lors de réunions, nous avons établi ensemble les

actions prioritaires, par exemple l'accès aux informations relatives aux évolutions de la réglementation, les formations spécifiques aux espèces agronomiques, le partage d'expériences pour l'application des 3 R, etc. La mise en œuvre et l'état d'avancement des actions a été suivi lors de chaque réunion de la cellule (tous les 2 à 3 mois). Chaque année, les réalisations de l'année écoulée et le plan d'actions proposé pour l'année suivante ont été présentés, d'un part au collège de direction, d'autre part aux chefs des 10 départements concernés et, plus ponctuellement, aux Présidents et Présidentes de centre.

EG : Quelles ont été les réalisations les plus marquantes depuis 2019 ?

FM : Je citerai :

- La création des deux systèmes d'informations VICTOR qui donnent accès aux différentes réglementations et MARIE, outil de gestion des documents liés aux activités scientifiques réglementées (notamment les livrets de compétences).
- Les séminaires SBEA et le travail de co-conception et développement d'outils d'évaluation de l'état de bien-être d'un animal adaptés à nos contextes expérimentaux, à partir des connaissances, à la fois, des animaliers et des experts scientifiques en bien-être animal.
- Les formations, avec l'appui du service Formation Tout au Long de la Vie, sur le devenir des animaux à la fin des projets et sur l'euthanasie des animaux, qui ont remporté un grand succès, ainsi que la mise en place d'une nouvelle formation sur les relations Humain/animal.
- Les premières actions de communication, notamment la création, par les services de la direction à la communication, de pages dédiées à l'utilisation des animaux à des fins scientifiques à INRAE. Si ces pages ont le mérite d'exister, je considère que beaucoup reste encore à faire pour que les actions dans ce domaine soient mieux connues au sein de l'Institut. Nos avancées dans le domaine de la communication, externe comme interne, sont suivies chaque année dans le cadre de la charte de transparence à laquelle INRAE a adhéré depuis 2021.

EG : Muriel, depuis que tu as pris le relais de Françoise pour cette mission, la direction générale a transformé la mission en délégation, qu'est-ce que ça change ?

MV : D'abord, j'y vois une reconnaissance de l'importance de l'expérimentation animale pour les recherches au sein d'INRAE et des efforts à faire pour poursuivre l'accompagnement, la promotion des 3 R (notamment des méthodes pour accélérer le remplacement), et pour consolider la place d'INRAE dans les instances nationales. Le principal changement c'est de donner un cadre institutionnel et une meilleure visibilité aux actions de la coordination autour des 3 R car, comme l'a souligné Françoise, ces actions ne sont pas assez connues au sein de l'Institut.

4 <https://www.inrae.fr/actualites/principes-inrae-utilisation-danimaux-fins-scientifiques>

EG : Quels sont les principaux éléments de la feuille de route pour la délégation ?

MV : La délégation s'appuie sur le même dispositif que celui de la cellule de coordination qui était pilotée par Françoise, en élargissant sa composition avec une personne qui fait le lien avec la commission européenne, une personne responsable de la communication et enfin nous allons y intégrer un représentant des animaliers. Ce travail est effectué en totale cohérence et en interconnexion avec le centre français pour les 3 R (FC3R).

EG : Quelles sont les priorités à court et moyen terme dans le cadre de cette délégation ?

MV : Nous allons continuer le travail initié par Françoise en consolidant certains aspects qui sont décrits dans un plan d'actions validé par la directrice générale déléguée science et innovation d'INRAE. Nos nouvelles actions ont débuté par l'organisation de rencontres régionales avec les animaliers pour faire connaître nos missions, leur périmètre et partager avec les principaux intéressés sur la vision qu'a la direction d'INRAE de l'expérimentation animale et de son accompagnement. ■



Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY-SA). <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

Pour la citation et la reproduction de cet article, mentionner obligatoirement le titre de l'article, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue « NOV'AE », la date de sa publication et son URL.